

Pourquoi les contours de la future majorité parlementaire vont largement dépendre de questions d'argent



Ce sont les élections législatives qui vont fixer les sommes qui seront remises aux partis politiques dans le cadre de leur financement. Pour réussir à gagner un maximum d'argent, les partis devront avoir un maximum de candidats élus au second tour de la législative.

Avec Jean-Pierre Schmidt

Atlantico : En février dernier, Emmanuel Macron avait refusé tout "accord d'appareil" en vue des élections législatives. Au regard de la carte du vote en faveur du candidat En marche !, sur des terres traditionnellement à gauche, quelle serait l'importance de la question du financement des partis, au travers des sièges gagnés aux législatives, pour les différents partis de gauche ?

Jean-Pierre Schmidt : La loi sur le financement des partis politiques incite chaque formations politiques à deux options. La première option consiste à présenter un maximum de candidats dans les différentes circonscriptions. La deuxième possibilité consiste, dans des circonscriptions ou l'émission de candidatures d'un camp peut l'éliminer du second tour à leur permettre de présenter une candidature d'union, ce qui leur permettrait de concourir au second tour et ainsi d'avoir une chance de gagner le siège. Le financement des partis politiques est calculé sur la base de deux tranches aux élections législatives. La première tranche porte sur le nombre de voix obtenues au premier tour de l'élection législative et la seconde tranche porte sur le nombre de sièges obtenus après le second tour. Une formation politique peut bénéficier du financement sur la première et deuxième tranche. Les formations politiques peuvent passer des accords globaux sur un nombre déterminé de circonscriptions non négligeable si elles veulent réussir à obtenir des financement sur la première tranche et se réserver quelques circonscriptions d'union pour pouvoir être présentes au second tour et envisager de gagner des circonscriptions.

On peut comprendre la démarche d'Emmanuel Macron qui consiste à choisir de ne pas passer d'accords globaux avec les autres formations politiques de gauche car dans ce cas-là, il pourrait se priver, lui, comme les autres formations de gauche d'un financement sur la première tranche du financement des partis politiques.

Deux partis politiques peuvent passer un accord comme c'est le cas pour Europe Ecologie-Les Verts et le parti socialiste ou le PS leur a réservé entre 30 et 40 circonscriptions. Il s'agit de circonscriptions qui sont gagnables de telle sorte que les verts puissent avoir environ 15 députés, l'équivalent d'un groupe à l'Assemblée Nationale et les moyens de fonctionner avec l'argent qu'ils auront gagné. Cela reviendrait pour eux à toucher quinze fois 42.000 euro, ce que représente un parlementaire élu. En revanche, les verts ont pu négocier leurs 20 candidatures d'union et présenter des candidats dans 100 à 150 circonscriptions. Pour ce qui est d'Emmanuel Macron et du parti socialiste, on peut difficilement imaginer qu'ils ne présentent pas par exemple un nombre de candidats qui iraient de 230 à 250 candidats sur les 577 circonscriptions possibles. Ce ne serait pas très raisonnable.

Que ce soit pour le PS, pour les verts, pour les communistes, ou pour la France Insoumise, et pour En

marche, quelles sont les scénarios qui peuvent se dessiner à l'aune de ces préoccupations financières, dont chacun a besoin pour sa survie ? Quels seraient les choix les plus rationnels ?

Il apparaît plus que probable que du côté de la France Insoumise et du Parti communiste il pourrait y avoir un accord global entre les deux partis politiques pour avoir des candidatures d'union. Ces unions n'empêchent évidemment pas les deux partis d'avoir des candidatures autonomes chacun de leur côté de façon à ce qu'à l'arrivée, chaque parti présente de 350 à 400 candidats. En revanche, cela ne concernerait que la France Insoumise et le Parti communiste. On n'imagine mal un accord similaire avec le Parti socialiste ou En Marche! d'Emmanuel Macron. Du côté du PS et d'Emmanuel Macron, on a vu que ce dernier a reçu dès le premier tour de la présidentielle des soutiens de députés socialistes. On pourrait légitimement penser que quelques-uns de ces députés seront investis par Emmanuel Macron. Le tout est de savoir combien va-t-il en investir ? 30, 40 ou 100 ? Personne ne le sait encore. En fonction du nombre de députés socialistes sortants investis par En Marche! la capacité de réaction du PS sera plus ou moins forte. Le PS devra présenter un maximum de candidats en vue d'obtenir un financement du parti. D'un autre côté, les partis doivent pouvoir engager des candidats capables de gagner des circonscriptions au deuxième tour pour pouvoir engranger des financements selon l'application de la tranche numéro deux.

Le choix le plus rationnel consisterait en un accord entre En Marche! et le Parti Socialiste dans les circonscriptions ou leurs deux candidatures menacent celles des Républicains et de la France Insoumise qui ont été exclus du second tour de la présidentielle. Pour avoir un maximum de candidats élus, les partis doivent miser sur des personnalités capable de l'emporter au second tour de l'élection législative.

Quelles peuvent être les injonctions contradictoires, entre finances des partis, et défense de lignes politiques ?

Cette situation pourrait se révéler être problématique pour Emmanuel Macron. Si les investitures ne se limitent qu'à 20 ou 30 candidats, ce sera conforme à l'image qu'il a donné de lui au début de la campagne présidentielle. En revanche, s'il investit 80 députés socialistes sortants, l'électorat sera troublé dans la mesure où il pourrait être amené à penser qu'il est en train de recycler les socialistes qui étaient voués à être battus dans le cadre d'un duel gauche/droite classique. En les labellisant "Macron", il leur sauverait la peau. La future majorité serait compromise. Emmanuel Macron s'étant engagé à renouveler la classe politique.

Les résultats du premier tour sont très serrés, avec 24% pour Emmanuel Macron, 21,3% pour Marine le Pen et 20% pour François Fillon. Avec seulement 4 points d'écart entre le premier et le troisième, dans le cadre d'une législative, dans de nombreuses circonscriptions l'élection du candidat En Marche! au deuxième tour ne serait pas acquise.